

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je regrette que le premier ministre ne soit pas disposé à nous donner des renseignements à ce sujet. Peut-être accepterait-il de répondre à une question supplémentaire? La mécanisation et la modernisation des installations postales ont coûté environ 900 millions de dollars depuis que le très honorable représentant est au pouvoir, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années; par ailleurs, le nombre officiel d'années-hommes est passé de 36,000 à 61,500, ce qui représente une progression de 70 p. 100. Aussi, le premier ministre peut-il dire à la Chambre qu'il chargera un comité parlementaire de déterminer les causes profondes du mal et de faire des recommandations constructives pour mettre fin à cette comédie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est bien volontiers que je discuterais de tout cela avec le député puisqu'il s'intéresse tellement aux Postes. Je me permets toutefois de lui signaler que le nombre de ménages a considérablement augmenté au cours de cette décennie. Depuis notre arrivée au pouvoir, le nombre de mises en chantier a battu tous les records, ce qui veut dire que les livraisons se sont considérablement accrues et que les Postes ont dû prendre de l'expansion. A vrai dire, monsieur l'Orateur, le programme de restriction des dépenses qui est en vigueur depuis trois ans et qui a donné rapidement des résultats, a ramené la croissance des effectifs de la Fonction publique à moins de 1 p. 100 pendant cette période. Étant donné que la croissance a été beaucoup plus rapide aux Postes que n'importe où ailleurs, le député doit bien se rendre compte qu'il y a eu en fait régression des effectifs dans les autres ministères à cause de l'expansion des services postaux.

M. Dinsdale: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre sait très bien, j'en suis sûr, que le principal reproche que l'Union des facteurs du Canada a fait au gouvernement, c'est d'avoir décidé de ne pas étendre les services de livraison du courrier à domicile. Cette mesure qui est en vigueur depuis trois ans a enrayé la création d'au moins 400 emplois. En effet, c'est le nombre minimum d'emplois qui auraient été créés si le gouvernement avait décidé d'instaurer un service de livraison à domicile dans les nouvelles banlieues auxquelles le premier ministre a fait allusion. Celui-ci ne pourrait-il pas dès lors attacher au problème de la diminution du service postal et du marasme qui règne aux Postes toute l'importance qu'il mérite et charger un comité parlementaire de l'étudier à fond?

● (1417)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, dans sa deuxième et dernière question, le député nous a reproché d'avoir augmenté de 70 p. 100 le nombre des postiers. Et voilà qu'il nous supplie maintenant d'en engager davantage pour mieux servir le public. Je vois mal comment de telles propositions pourraient véritablement être utiles, même si elles émanaient d'un comité parlementaire.

LES TARIFS POSTAUX POUR LES MAISONS D'ÉDITION

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au Secrétaire d'État. Je suis heureux de voir qu'il est présent aujourd'hui. Je suis certain qu'il

est au courant de la déclaration qu'a faite hier le ministre des Postes à l'appel des motions et qu'il a entendu parler de la nouvelle entente qu'il a passé avec le ministre des Postes qui, au fond prévoit que la responsabilité pour le remboursement des pertes que les postes subissent à la suite de l'application de tarifs postaux pour les maisons d'édition sera transférée au secrétaire d'État.

Puisque ce document n'a pas encore été déposé—je présume qu'il le sera après la période des questions—le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand cette entente entrera en vigueur? Pourrait-il en particulier dire si on prévoit affecter des crédits distincts ou si ces montants seront prélevés sur les crédits affectés actuellement au ministère des Postes pour figurer dans des postes existants comme dans le cas de celui des arts et de la culture? Peut-être pourrait-il également chiffrer le coût de cette nouvelle entente.

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir présenter le document aujourd'hui ainsi que le demande le député.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Roberts: Le député demande pourquoi pas. C'est que j'aimerais en remettre un qui soit visé par les deux ministres. L'exemplaire que j'ai dans mon bureau ne porte que ma signature. Je vais voir à m'en procurer un avec nos signatures. L'entente entre les deux ministres porte les deux signatures et j'essaie de mettre la main sur la bonne copie pour le député. J'espère être en mesure de la lui remettre demain.

Le député a demandé comment ces crédits figureraient dans le budget. Ils figureront à l'un des postes du Secrétariat d'État. Je ne sais pas exactement de quelle façon on procédera. Grosso modo, je pense que ce transfert devrait se chiffrer à 135 ou 136 millions de dollars.

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il faut croire que le ministre n'a pas reçu de document portant les deux signatures, parce qu'on a dû le confier à la poste. Je présume que nous en recevrons un exemplaire à déposer dans l'année qui vient.

On nous a dit que les gens directement touchés par cette importante hausse des tarifs postaux pour les périodiques n'ont pas été consultés; je voudrais donc savoir du ministre s'il instituera un comité consultatif officiel groupant des représentants de cette industrie afin, tout d'abord, d'examiner les critères du ministère et de préparer des lignes directrices et afin, deuxièmement, d'établir une forme équitable de tarifs postaux. Quels mécanismes de consultation a-t-on déjà établis pour répondre à un besoin évident et auquel, il est intéressant de le noter, on n'a pas répondu à l'occasion de la dernière hausse des tarifs postaux.

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministère des Postes a tenu dans le passé des consultations avec les gens touchés par les hausses. J'ai certes l'intention de continuer à tenir ce genre de consultations. Il se peut qu'à la suite d'une étude nous trouverons même de meilleurs mécanismes de consultation. Nous avons certes l'intention de continuer à consulter les groupes qui seront touchés par les hausses des tarifs postaux.